

**SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO****CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 6 juin 2024

Date de convocation : vendredi 31 mai 2024

Délibération n° CC_2024_121
Nomenclature : 7.1.3Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 47

Votants : 55

Pouvoirs :

Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU à M.

Pierre-Henri JALLAIS, Mme Aurore

DESCHAMPS à M. Jérôme GARDELLE, M.

Pascal GILLARD à M. Jean-Luc MARCHAIS, M.

Ammar BERDAI à M. Thierry BARON, M.

Philippe CALLAUD à Mme Véronique ABELIN-

DRAPRON, M. Philippe CREACHCADEC à M.

Joël TERRIEN, Mme Véronique TORCHUT à

Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Charlotte

TOUSSAINT à Mme Véronique CAMBON,

Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric

ROUAN

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Budget Annexe Régie des Déchets -
Décision Modificative n°1 - Exercice 2024

Le 6 juin 2024, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Joseph DE MINIAC, Mme Marie-Christine GILARDIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, Mme Martine NATUREL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Céline VIOLLET, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Anthony TERRIERE, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Laurent DAVIET, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER

Secrétaire de séance : M. Joseph DE MINIAC

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que les décisions modificatives sont des documents budgétaires qui permettent d'ajuster les crédits votés précédemment, à la hausse comme à la baisse, et ceci pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le réajustement des crédits concerne :

- en section de fonctionnement un transfert du chapitre 65 vers le chapitre 67 un montant de 40 000 €. Cette somme permettra de financer les annulations de titres sur exercices antérieurs.

Compte tenu du rapport ci-dessous exposant les motifs :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitres		Dépenses	Chapitres		Recettes
65	Autres charges de gestion courante	- 40 000,00 €			
67	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	40 000,00 €			
TOTAL		0 €	TOTAL		- €

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-11,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M4,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 27 mai 2024,

Vu la délibération n°2023-228 du Conseil Communautaire, en date du 15 décembre 2023, transmise au contrôle de légalité le 22 décembre 2023, portant sur le vote du budget primitif 2024,

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement des crédits du Budget Annexe Régie des déchets,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 22 mai 2024,

Considérant que le Conseil d'Exploitation de la Régie des Déchets a formulé un avis favorable le 28 mai 2024,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver** la décision modificative n°1 du Budget Annexe Régie des déchets pour l'exercice 2024 telle que détaillée ci-dessus, par chapitre pour la section fonctionnement conformément aux éléments ci-dessus mentionnés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 1 Abstention (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

M. Joseph DE MINIAC

Pour extrait conforme,



Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.